

MEMBRANES ARMÉES

COATFLEX



ÉTANCHÉITÉ

ANTITACHES

CLASSE
SUPÉRIEURE

La membrane armée **Coatflex** supporte des eaux chaudes jusqu'à 33°C maximum. Nous garantissons que la membrane PVC 150/100^e armée (polychlorure de vinyle) désignée **Coatflex** a été conçue et fabriquée spécialement pour l'utilisation d'étanchéité des piscines.

Cette garantie d'étanchéité est valable pour une période de 15 ans pleins et une garantie antitaches de 3 ans dans des conditions normales d'utilisation jusqu'à 33 °C et définies par la Norme NF T54-804.

FLEX - FLEX TEXTURÉS



ÉTANCHÉITÉ

CLASSE
SUPÉRIEURE

La membrane armée **Flex** supporte des eaux chaudes jusqu'à 32 °C maximum. Nous garantissons que la membrane PVC 150/100^e armée (polychlorure de vinyle) désignée **Flex** a été conçue et fabriquée spécialement pour l'utilisation d'étanchéité des piscines.

Cette garantie d'étanchéité est valable pour une période de 10 ans pleins dans des conditions normales d'utilisation jusqu'à 32 °C et définies par la Norme NF T54-804.

CLASSIC



ÉTANCHÉITÉ

CLASSE
STANDARD

La membrane armée **Classic** supporte des eaux chaudes jusqu'à 32 °C maximum. Nous garantissons que la membrane PVC armée (polychlorure de vinyle) désignée **Classic** a été conçue et fabriquée spécialement pour l'utilisation d'étanchéité des piscines.

Cette garantie d'étanchéité est valable pour une période de 15 ans pleins dans des conditions normales d'utilisation jusqu'à 32 °C et définies par la Norme NF T54-804.

GARANTIES 2023

MEMBRANES ARMÉES

COATFLEX, FLEX, FLEX TEXTURÉS, CLASSIC

La pose est de la responsabilité du poseur et n'entre pas dans le cadre de la garantie.

La garantie prend effet à compter de la date d'installation et se limite géographiquement à l'Europe.

Pour que la garantie prenne effet :

- La feuille PVC armée doit être stockée dans des conditions normales.
- Les rouleaux doivent être stockés horizontalement dans un local sec et tempéré et dans leur emballage d'origine.
- Les palettes ne doivent pas être empilées. Le stockage prédécoupé ne doit pas excéder un mois dans un local sec et tempéré.
- La feuille PVC armée doit être posée selon le cahier des charges en usage dans la profession (cf. recommandations de la FPP* et AFNOR**).
- La feuille PVC armée ne doit pas être dégradée par des actions mécaniques ou des agents chimiques incompatibles avec le PVC ou utilisée avec des concentrations excessives ou anormales dans le cadre de l'usage d'une piscine. Ne jamais utiliser de produits de traitement contenant du cuivre ou des dérivés du cuivre.
- Le numéro de lot figurant sur l'emballage du rouleau ou au dos de la membrane armée doit être fourni en cas de réclamation.

La garantie se limite à l'étanchéité de la membrane. Les trous, accrocs et déchirures ne sont pas couverts par la garantie ainsi que la tenue des coloris, taches ou salissures de toute nature.

La garantie est limitée au remplacement du matériau. La garantie ne s'applique qu'au matériel livré par notre société, à l'exclusion des frais de pose et de repose, de l'eau, des produits chimiques et de tous frais accessoires (feutres, colle etc.) ainsi que le transport.

Traitement des eaux : Conformément à la législation en vigueur (décret n° 81324 du 7.4.81), l'eau des piscines traitées au chlore devra respecter les valeurs suivantes :

- pH entre 7 et 7,6 (taux d'acidité).
- TH entre 15 et 25 °f (taux de calcaire).
- TAC entre 15 et 30 °f (pouvoir tampon aux variations de pH).

Le taux de chlore libre actif doit être maintenu entre 0,7 et 1,2 mg/L et en présence de stabilisant le taux doit être entre 1 et 2,5 mg/L - pH entre 7 et 7,6. En cas de traitement au brome, celui-ci ne doit pas excéder un taux de 2 mg/L - pH entre 7,2 et 7,6. Veiller à ce que le taux de stabilisant (acide isocyanurique) apporté par les galets de chlore ne dépasse pas 70 mg/L.

Pour tout autre traitement, l'installateur et l'utilisateur devront s'assurer auprès du fournisseur du traitement envisagé (chimique ou électro-physique) de la compatibilité avec nos feuilles PVC.

A la mise en eau, utiliser un séquestrant métaux pour éviter les taches liées aux métaux dissous tel que le cuivre, le fer et le manganèse (assurez-vous que le séquestrant soit efficace pour le cuivre).

Le traitement d'eau au chlore aura tendance à blanchir la membrane, tandis que le traitement au brome aura tendance à la jaunir. Nous recommandons donc d'utiliser un traitement au chlore pour les membranes claires et un traitement au brome pour les membranes foncées. Le traitement par électrolyse au sel et l'utilisation conjointe d'un volet roulant est incompatible avec les coloris foncés car cela peut entraîner une décoloration accélérée de la membrane. Traitement à base de cuivre interdit.

Le coloris anthracite est plus sensible aux excès de produits de traitement des eaux oxydants, à un mauvais équilibre du pH et au dépôt de calcaire.

Si présence d'un volet et d'un électrolyseur, ce dernier devra être équipé d'une régulation Redox pour éviter au maximum tout problème lié à une surchloration. Le contact d'asservissement de l'électrolyseur ne peut en effet limiter cet effet que si la piscine est découverte très régulièrement. Les contrôles des paramètres de l'eau doivent être effectué au moins deux fois par semaine.

La garantie ne s'applique pas aux dommages ni aux pertes causés en tout ou en partie par les retombées environnementales ou la surexposition à des solvants commerciaux ou industriels, des acides, liquides caustiques, huiles, cires, graisses, savons, argiles absorbantes, javellisation ou autres produits chimiques nocifs.

Connectez-vous sur www.del-piscine.fr pour consulter toutes nos garanties.

* FPP : Fédération des professionnels de la piscine - 5, rue de Vienne - 75008 Paris.

** AFNOR : n° NF T54-804.

FOCUS ADHÉRENCE

SUIVANT LA NORME NF EN 16 582-1

Les exigences de la norme suivant le type d'accès :

Moyen d'accès	Groupe de classification minimale
Degrés d'échelles	A
Marches	A
Pentes	B

Résistance à la glissance :

Groupe de classification	Angle critique
A	entre 12° et 17°
B	entre 18° et 23°
C	à partir de 24°